

Les crédits

pour nous assurer que notre régime demeure vigoureux et meilleur pour les générations à venir.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, le ministre peut-il deviner qui a dit, et je cite: «Le Parti progressiste conservateur appuie la prestation de soins de santé de premier ordre, de soins de santé universels, pour tous les citoyens. Il y a problème parce que le gouvernement a décidé unilatéralement et arbitrairement d'effectuer des compressions budgétaires et que les provinces en font les frais.»

Cette même personne a aussi dit: «Les soins de santé nationaux ne sont pas une question de politique. Chacun a droit à des services de qualité quel que soit l'endroit où il habite. Dans certains cas, la quote-part serait donc de plus de 50 p. 100.»

Par exemple, en ce qui a trait au nord de la Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse, le fédéral devrait probablement verser plus de 50 p. 100. Alors, de qui s'agit-il? Je ne vais même pas lui rafraîchir la mémoire. C'était bien sûr le premier ministre, en 1983.

Que s'est-il produit depuis quatre ou cinq ans pour lui faire changer d'avis, non seulement à l'égard de son engagement au titre du régime public d'assurance-maladie, mais de son engagement à retourner à la formule de financement moitié-moitié?

M. Beatty: Monsieur le Président, le député parle du débat sur le régime d'assurance-maladie comme s'il s'agissait d'un jeu-questionnaire. C'est une question beaucoup plus profonde que cela.

Je rappelle au député que ses questions portent sur la participation du gouvernement fédéral au régime d'assurance-maladie, surtout dans les régions moins favorisées du Canada. Il doit savoir qu'on a modifié le système en 1977 en adoptant le principe du financement global dans le cadre du financement des programmes établis. Mon collègue de Winnipeg a oublié de mentionner que cette mesure a été prise à l'époque.

Deuxièmement, je lui rappelle qu'en plus des fonds transférés aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis, le gouvernement fédéral maintient toujours ses transferts de fonds au titre de la péréquation, un programme conçu expressément pour s'assurer que les provinces moins favorisées du pays reçoivent de l'argent supplémentaire pour les aider à offrir le niveau de services médicaux qui existe dans les autres régions du pays.

Une bonne part de l'argent transféré au titre de la péréquation peut être utilisée par les provinces pour financer leur régime d'assurance-maladie si elles le souhaitent. Étant donné que la prestation des services médicaux relève des provinces selon la Constitution, c'est une décision qui leur revient.

Le gouvernement fédéral continue d'apporter une contribution essentielle au financement des soins médicaux au Canada, une contribution qui a été de quelque 14 milliards de dollars cette année et cela, rien que dans le cadre du financement des programmes établis. La question à laquelle nous devons tous répondre dans ce dossier, mon collègue d'en face y compris, est celle-ci: quelle est la position de nos partis politiques sur la proportion du produit national brut que nous devrions consacrer à la santé, et devrions-nous laisser cette proportion augmenter indéfiniment? Devrions-nous examiner ce système et nous demander si nous ne pourrions pas utiliser cet argent à meilleur escient?

Si nous répondons qu'effectivement il est temps d'examiner notre ordre des priorités, il incombe alors aux députés d'en face de nous faire connaître leurs priorités au cours du présent débat au lieu de faire des tours de passe-passe avec un dossier aussi important que le régime d'assurance-maladie du Canada.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre part au débat d'aujourd'hui sur l'assurance-maladie.

D'abord, je voudrais dire que je ne suis pas du même avis que mon collègue qui affirme que ce sujet est au-dessus de tout esprit de parti. Je pense au contraire qu'il ne l'est pas. C'est un sujet qui devrait être discuté sur cette base même. S'il entend par esprit de parti les différences de principes, de priorités, de points de vue, de réalisations en ce qui touche l'assurance-maladie.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, nous ne craignons pas d'afficher nos couleurs, de dire quels sont nos réalisations, nos priorités et nos points de vue. Nous ne craignons pas de les comparer à ceux des Partis conservateur et libéral.

Il est très important que les gens connaissent l'histoire de l'assurance-maladie. C'est la Saskatchewan sous Tommy Douglas qui a mis en oeuvre le premier régime public d'assurance-maladie. C'est le NPD ou plutôt son prédécesseur, le CCF, qui, en dépit des difficultés causées par les médecins, a mis en oeuvre le premier régime universel d'assurance-maladie financé par l'État.

En 1964, la commission Hall a proposé un modèle de régime d'assurance-maladie national, qui a été adopté en 1966. Je tiens à souligner qu'il a été adopté par un